

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2091

25 septembre 2007

SOMMAIRE

Abax Consulting	100328	Glendorn S.A.	100357
Accenture (Luxembourg), société à responsabilité limitée	100366	GPB Asset Management S.A.	100343
Acquaviva S.à r.l.	100342	IRMG (Luxembourg)	100338
Agence Immobilière MCM S.à.r.l.	100342	Luxembourg Financial Group Asset Management S.A.	100367
Alegria S.A.	100329	Madier	100353
Allianc-Dem	100350	Marelle Investissement S.A.	100322
Amaltea S.à r.l.	100322	Middlesex JV S.à r.l.	100358
Aon Global Risk Consulting Luxembourg	100338	Multinational Automated Clearing House S.à r.l.	100352
Apax Crystal A Holdco Sàrl	100359	N.I.C. Building Service S.à r.l.	100365
Armada Enterprises S.A.	100351	NTR Network Investment S.A.	100366
Athena Advisory	100365	PF Investments S.A.	100352
Atlas Investment Company 1 S.à r.l.	100367	P.I.N. S.A.	100351
Atlas Investment Company 2 S.à r.l.	100358	Portside Investments S.à r.l.	100356
BGL Finance Holding S.A.	100342	Portside Investments S.à r.l.	100357
Bosph Real Estate Holdings 2 S.à r.l.	100362	Property Concept S.à r.l.	100338
BRE/French Hotel Holding I S.à r.l.	100362	Sanpaolo Bank S.A.	100352
Cawé S.à r.l.	100340	Socimmo S.A.	100322
Colomis S.A.	100342	Tank Reinsurance S.A.	100368
Dennemeyer & Co S.à r.l.	100357	Transcom WorldWide S.A.	100324
Dennemeyer Trust	100351	Trisoll S.A.	100327
Eastpharma S.à r.l.	100363	Urban Holding S.A.	100358
Eurohold S.A.	100330	Wood Licence S.à r.l.	100367
European NPL S.A.	100353	Worldwide Sports Investments S.à r.l.	100330
FBL Finance S.A.	100342	WPP Luxembourg Beta Sàrl	100329
Finwood S.A.	100340	Zuoz Holding S.A.	100327

Amaltea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 100.849.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale en date du 31 juillet 2007

L'Assemblée a décidé;

1. de transférer le siège social de la société du 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg avec effet au 31 juillet 2007,

2. d'accepter la démission de Monsieur Olivier Kuchly et Monsieur Christophe Jasica, en tant que gérant de la société avec effet immédiat,

3. d'élire Messieurs Marc Koeune, Michael Zianveni, Sébastien Graviere, Jean-Yves Nicolas avec adresse professionnelle 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg en tant que gérants de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007099519/7280/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04507. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Marelle Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 112.607.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099566/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05324. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Socimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 42.031.

—
L'an deux mille sept, le onze juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIMMO S.A., avec siège social à L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 25 novembre 1992, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 62 du 9 février 1993,

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 avril 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 600 du 10 juin 2004,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 42.031.

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Régis Martin, technicien, demeurant à F-57300 Hagondange, 13, rue Roi Albert

qui désigne comme secrétaire Monsieur Angelo Crapanzano, entrepreneur, demeurant à L-7362 Bofferdange, 32, an den Stachen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Constant Less, technicien diplômé, demeurant à L-7381 Bofferdange, 211, Cité Roger Schmitz.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation de capital pour le porter de son montant actuel de 575.000,- EUR (cinq cent soixante-quinze mille euros) à 800.000,- EUR (huit cent mille euros) par émission de 900 (neuf cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de 250,- EUR (deux cent cinquante euros) chacune ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions antérieures, libérées par un apport en espèces.

2.- Renonciation pour autant que de besoin au droit préférentiel de souscription.

3.- Souscription et libération,

4.- Modification de l'article 5 des statuts

5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de 575.000,- EUR (cinq cent soixante quinze mille euros) à 800.000,- EUR (huit cent mille euros) par émission de 900 (neuf cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de 250,- EUR (deux cent cinquante euros) chacune ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions antérieures, libérées par un apport en espèces.

Deuxième résolution - Souscription - Paiement

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les personnes suivantes se sont présentées,

(i) Madame Diane Profico-Vaccher, employée de bureau, demeurant à L-8094 Bertrange, 54, rue de Strassen, présente déclare souscrire dix (10) nouvelles actions et libérer intégralement ces nouvelles actions, par un apport en numéraire d'un montant de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR);

(ii) Monsieur Régis Martin, technicien, demeurant à F-57300 Hagondange, 13, rue du Roi Albert, ici présent déclare souscrire neuf (9) nouvelles actions et libérer intégralement ces nouvelles actions, par un apport en numéraire d'un montant de deux mille deux cent cinquante euros (2.250,-EUR);

(iii) Monsieur Joseph D'Agostino, technicien, demeurant à F-57120 Rombas, 28A, rue Claude Debussy, ici présent déclare souscrire vingt (20) nouvelles actions et libérer intégralement ces nouvelles actions, par un apport en numéraire d'un montant de cinq mille euros (5.000,- EUR);

(iv) Monsieur Italo Vaccher, retraité, demeurant à L-8085 Bertrange, 46, rue Dicks, ici présent déclare souscrire cent (100) nouvelles actions et libérer intégralement ces nouvelles actions, par un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR);

(v) Monsieur Angelo Crapanzano, entrepreneur, demeurant à L-7362 Bofferdange, 32, an den Stachen, ici présent, déclare souscrire quarante-trois (43) nouvelles actions et libérer intégralement ces nouvelles actions, par un apport en numéraire d'un montant de dix mille sept cent cinquante euros (10.750,- EUR);

(vi) Monsieur Constant Less, technicien diplômé, demeurant à L-7381 Bofferdange, 211, Cité Roger Schmitz, ici présent, déclare souscrire quarante-trois (43) nouvelles actions et libérer intégralement ces nouvelles actions, par un apport en numéraire d'un montant de dix mille sept cent cinquante euros (10.750,- EUR);

(vii) La société à responsabilité limitée SOCIETE D'ENTREPRISE DE TRAVAUX ET CONSTRUCTION, S.à r.l, en abrégé SETRAC, S.à r.l. ayant son siège social établi à L-8069 Strassen, 32, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 61.741, ici représentée par ses deux gérants, Monsieur Constant Less, et Monsieur Angelo Crapanzano, prénommés, a déclaré souscrire six cent soixante-quinze (675)

nouvelles actions sans valeur nominale et libérer intégralement ces nouvelles actions, par un apport en numéraire d'un montant de cent soixante huit sept cent cinquante euros (168.750,- EUR); (ensemble les «Souscripteurs»).

Le montant de deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'attribuer les neuf cents (900) nouvelles actions aux Souscripteurs conformément à leurs souscriptions telles que détaillées ci-dessus.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes l'article 5 des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à huit cent mille euros (800.000,- EUR), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.00 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 3.850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Martin, A. Crapanzano, C. Less, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007. Relation: LAC/2007/18000. — Reçu 2.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 août 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007099673/206/101.

(070112706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Transcom WorldWide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 59.528.

In the year two thousand and seven, on the sixth day of July.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared Maître Danielle Kolbach, lawyer, residing in Luxembourg, acting in the name and on behalf of the board of directors of TRANSCOM WORLDWIDE S.A., a Luxembourg limited liability company (société anonyme), with registered office at 75, route de Longwy in L-8080 Bertrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 59.528 (hereafter the Company),

pursuant to the resolutions taken by the board of directors of the Company on 30 May 2007 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the board of directors of the Company pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Reginald Neuman, than notary residing in Luxembourg, on 11 June 1997, published, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 494 of 11 September 1997. The articles of association of the Company (the Articles) were amended several times and the last time by a deed of the undersigned, on 23 March 2007, published, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1008, on May 30th, 2007.

2. Article 5 of the Articles reads as follows:

«The Company has an issued capital of thirty-one million four hundred eighty-three thousand two hundred thirty-eight Euro and thirty cent (EUR 31,483,238.30) divided into thirty-six million four hundred forty-three thousand one hundred eleven (36,443,111) Class A voting shares, each without par value and thirty-six million four hundred forty-one thousand three hundred thirty-one (36,441,331) Class B non-voting shares, each without par value, all shares being fully paid-in.

The authorised share capital is set at six hundred fifty-two million seven hundred and ninety-three thousand four hundred Euro (EUR 652,793,400.-) divided into eight hundred million (800,000,000) Class A voting shares and seven hundred and fifty million (750,000,000) Class B non-voting shares, each without par value.

The board of directors is authorised and empowered to:

- realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up of the new shares; and
- remove or limit the preferential subscription rights of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorisation is valid for a period expiring 5 (five) years after 31 May 2005 and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorised corporate capital which up to then will have not been issued by the board of directors.

Following each increase of the corporate capital realised and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of Article 5 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the board of directors or by any person duly authorised and empowered by it for this purpose.»

3. Following the receipt of a notice in respect of the exercise of stock options issued by the Company, the board of directors of the Company, in the Resolutions, resolved inter alia to

(i) increase within the limits of the authorised share capital, the Company's nominal share capital of thirty-one million four hundred eighty-three thousand two hundred thirty-eight Euro and thirty cent (EUR 31,483,238.30) to thirty-one million five hundred fifty-two thousand eighty-three Euro and sixty-three cent (EUR 31,552,083.63) by issuing sixteen thousand six hundred sixty-seven (16,667) Class A voting shares and sixteen thousand six hundred sixty-seven (16,667) Class B non-voting shares without par value, (the New Shares) to such subscriber as referred to in the Resolutions (the Subscriber), the New Shares having been subscribed for and paid up in cash by the Subscriber as detailed in the Resolutions,

(ii) suppress, for the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3(5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended and the Articles, the preferential rights of the existing shareholders of the Company in respect of the issue of the New Shares, and

(iii) appoint and empower, with full power of substitution, Maître Danielle Kolbach, counsel of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, to appear as the representative of the board of directors of the Company before the undersigned notary to record the increase of share capital of the Company so effectuated in notarial form, to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles and to do any formalities and to take any actions which may be necessary and proper in connection therewith.

4. All the New Shares having been subscribed and paid up in cash by the Subscriber, the total sum of sixty-eight thousand eight hundred forty-five Euro and thirty-three cent (EUR 68,845.33) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

5. The contribution in cash so made in an amount of sixty-eight thousand eight hundred forty-five Euro and thirty-three cent (EUR 68,845.33) to the Company is allocated to the nominal share capital account of the Company.

6. As a consequence of the above increase of the Company's nominal share capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles is amended so as to have the following wording:

« **Art. 5. Corporate Capital.** The Company has an issued capital of thirty-one million five hundred fifty-two thousand eighty-three Euro and sixty-three cent (EUR 31,552,083.63) divided into thirty-six million four hundred fifty-nine thousand seven hundred seventy-eight (36,459,778) Class A voting shares, each without par value and thirty-six million four hundred fifty-seven thousand nine hundred ninety-eight (36,457,998) Class B non-voting shares, each without par value, all shares being fully paid-in.»

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, whose name, civil status and residence are known to the notary, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le sixième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu Maître Danielle Kolbach, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, agissant au nom et pour compte du conseil d'administration de TRANSCOM WORLDWIDE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 75, route de Longwy à L-8080 Bertrange, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.528 (ci-après la Société),

conformément à deux jeux de résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 30 mai 2007 (les Résolutions).

Une copie des procès-verbaux des Résolutions, restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représentant le conseil d'administration de la Société conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 11 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 494 du 11 septembre 1999. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 23 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1008, du 30 mai 2007.

2. L'article 5 des Statuts a la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est de trente et un millions quatre cent quatre-vingt-trois mille deux cent trente-huit Euro et trente cents (EUR 31.483.238,30) divisé en trente-six millions quatre cent quarante-trois mille cent onze (36.443.111) actions de Classe A avec droit de vote et de trente-six millions quatre cent quarante et un mille trois cent trente et un (36.441.331) actions de Classe B sans droit de vote, chacune sans valeur nominale, toutes entièrement libérées.»

Le capital autorisé de la Société est fixé à six cent cinquante-deux millions sept cent quatre-vingt-treize mille quatre cents Euros (EUR 652.793.400,-) divisé en huit cent millions (800.000.000) actions de Classe A avec droit de vote et sept cent cinquante millions (750.000.000) actions de Classe B sans droit de vote, chacune sans valeur nominale, toutes entièrement libérées. Le conseil d'administration est autorisé et mandaté de:

- réaliser toute augmentation du capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, libérée par voie de versements en espèce ou d'apports en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et

- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de 5 (cinq) ans après le 31 mai 2005 et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

À la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa du présent article se trouve modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

3. À la suite de la réception de la notification de l'exercice d'options de souscription d'actions émises par la Société, le conseil d'administration, dans les Résolutions, a décidé:

(i) d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de trente et un millions quatre cent quatre-vingt-trois mille deux cent trente-huit Euro et trente cents (EUR 31.483.238,30), à trente et un millions cinq cent cinquante-deux mille quatre-vingt-trois Euro et soixante-trois cents (EUR 31.552.083,63) par l'émission de seize mille six cent soixante-sept (16.667) actions de Classe A avec droit de vote et seize mille six cent soixante-sept (16.667) actions de Classe B sans droit de vote, chacune sans valeur nominale (les Nouvelles Actions) au souscripteur désigné dans les Résolutions (le Souscripteur), les Nouvelles Actions ayant été souscrites et entièrement libérées par le Souscripteur comme il est décrit dans les Résolutions,

(ii) de supprimer, dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus et conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et aux Statuts, les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants concernant les Nouvelles Actions, et (iii) de nommer et de mandater, avec pouvoir de substitution, Maître Danielle Kolbach, counsel d'ALLEN & OVERY LUXEMBOURG pour représenter le conseil d'administration de la Société devant le notaire soussigné afin d'acter l'augmentation de capital de la Société ainsi réalisée, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts et d'effectuer toutes les formalités et de prendre toutes les mesures jugées nécessaires et appropriées dans le cadre de cette augmentation de capital.

4. Toutes les Nouvelles Actions ayant été souscrites et libérées en espèce par le Souscripteur, la somme totale de soixante-huit mille huit cent quarante-cinq Euro trente-trois cents (EUR 68.845,33) est à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire soussigné.

5. L'apport en espèces d'un montant de cent soixante-huit mille huit cent quarante-cinq Euro trente-trois cents Euro (EUR 68.845,33) à la Société est porté au compte capital social de la Société.

6. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est de trente et un millions cinq cent cinquante-deux mille quatre-vingt-trois Euro et soixante-trois cents (EUR 31.552.083,63) divisé en trente-six millions quatre cent cinquante-neuf mille sept cent soixante-dix-huit (36.459.778) actions de Classe A avec droit de vote et de trente-six millions quatre cent cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (36.457.998) actions de Classe B sans droit de vote, chacune sans valeur nominale, toutes entièrement libérées.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ 2.000,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kolbach, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007. Relation: LAC/2007/17265. — Reçu 688,45 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 août 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007099671/206/166.

(070112663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Zuoz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007099657/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04154. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Trisoll S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5230 Sandweiler, rue de Luxembourg, Z.A.C. Op der Hokaul.

R.C.S. Luxembourg B 113.587.

L'an deux mille sept, le dix huit juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRISOLL S.A. avec siège social à L-5670 Altwies, 40, route de Mondorf,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 746 du 12 avril 2006,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 113.587.

L'assemblée est ouverte à 16.45 heures sous la présidence de Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant à Luxembourg agissant tant en sa qualité de président que secrétaire.

Le Président choisit comme scrutatrice Madame Suzette Rodrigues, employée privée, demeurant professionnellement à Sandweiler.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Transfert de siège vers L-5230 Sandweiler, Z.A.C., Op der Hokaul, Bâtiment C, rue de Luxembourg.
- 2.- Changement du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
- 3.- Divers

II.- Que les actionnaires présents, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à L-5230 Sandweiler, Z.A.C. Op der Hokaul, Bâtiment C, rue de Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence du transfert de siège le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi dans la Commune de Sandweiler.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.00 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Mayer, S. Rodrigues, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18750. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 août 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007099656/206/57.

(070112648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Abax Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 67.260.

L'an deux mille sept, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1.- La société anonyme ABAX REVISION, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,
 - 2.- La société anonyme ABAX HOLDING, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,
- toutes deux ici représentées par Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 12 juillet 2007,

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes.

Les associés, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée ABAX CONSULTING avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 novembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 75 du 6 février 1999,

modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 septembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 230 du 1^{er} février 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 67.260.

Les comparantes agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital, ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité par elles:

Unique résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a comme objet:

I. L'exécution de tous services se rapportant à l'exercice des professions de conseil économique, au sens de la loi du 28 juin 1984. Ces services consistent notamment à consulter dans les domaines financiers, administratifs et organisationnels.

II. Les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations à moins que l'exercice des activités ne soient incompatibles avec les deux professions précitées sub I.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement à 350,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007. Relation: LAC/2007/19148. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 août 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007099674/206/47.

(070112645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Alegria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 50.563.

Le bilan au 31 décembre 2006, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007099778/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04789. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

WPP Luxembourg Beta Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.191.569.100,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 79.015.

Les comptes annuels au 8 mars 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

100330

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007099743/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05964. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Worldwide Sports Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 100.975.

—

Le bilan abrégé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007099751/3984/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03101. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Eurohold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.699.

—

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirtieth of July,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- 1.- Sheikh Khaled Bader Mohammad Al-Sabah, residing at Post Box 1172, Code n ° 13012, Safat, Kuwait;
- 2.- Sheikh Sabah Nasser Al Mohammad Alahmad Al-Sabah, residing at Post Box 1172, Code n ° 13012, Safat, Kuwait;
- 3.- Sheikh Ahmad Nasser Mohammad Al-Sabah, residing at Post Box 1172, Code n ° 13012, Safat, Kuwait;
- 4.- Mrs Hind Elachchabi, residing at 15, lot el Oualladia, Avenue Mohammad Bel Hassan el Ouazzani, Rabat, Morocco;
- 5.- Mr Sadiq Mohammad Marafi, residing at 2, avenue de l'Ariana, 1202 Geneva, Switzerland;
- 6.- Mr Mohammad Ahmed Al-Ateeqi, residing at Post Box 1172, Code n ° 13012, Safat, Kuwait;
- 7.- Mrs Tahani Gholom Mohammad, residing at Post Box n ° 247, Code n ° 22003, Salmiya, Kuwait;
- 8.- Mr Jameel Mohammad Alfoudari, residing at Post Box 31106, Code n ° 90802, Suleibhat, Kuwait;

Each of them hereby represented by Régis Galiotto, jurist with professional address at Luxembourg, undersigned, by virtue of proxies given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founders declare to organize among themselves.

Name, Duration, Registered office, Purpose

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name EUROHOLD S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial,

commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Corporate capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 4,000,000.- (four million euro), represented by 40,000 (forty thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Management - Supervision

Art. 6. The Company is managed by a board of directors, composed of at least three members in the case where the Company has more than one shareholder. Otherwise, one sole director can exercise alone the powers devolved to the board of directors.

They can be shareholders or not, and are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time. The directors shall hold office until their successor are elected.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall choose from among its members a chairman and may choose among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The chairman shall preside at all the meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

The board of directors is convened by the Chairman as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if fifty percent (50%) of the directors are present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Directors is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Directors shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors, or if different classes of Director have been appointed, by the joint signature of a Class A Director with a Class B Director, or by the sole signature of one Class A Director, or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

The company shall indemnify any director and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Shareholders' Meetings

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify any acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing ten percent (10%) of the Company's share capital. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Monday of the month of June in each year at 10.00 am, and for the first time in 2008. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by laws shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

General meetings of shareholders may also be held by conference call or video-conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 12. A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders.

Business year, Allocation of profits

Art. 13. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 14. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 16. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory measures

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31, 2007.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
1.- Sheikh Khaled Bader Mohammad Al-Sabah, fully paid up in cash	8,000
2.- Sheikh Sabah Nasser Al Mohammad Alahmad Al-Sabah, fully paid up in cash	8,000
3.- Sheikh Ahmad Nasser Mohammad Al-Sabah, fully paid up in cash	8,000
4.- Mrs Hind Elachchabi, fully paid up in cash	8,000
5.- Mr Sadiq Mohammad Marafi, fully paid up in cash,	4,000
6.- Mr Mohammad Ahmad Al-Ateeqi, fully paid up in cash	1,600
7.- Mrs Tahani Gholom Mohammad, fully paid up in cash	1,200
8.- Mr Jameel Mohammad Alfoudari, fully paid up in cash	1,200
Total:	<u>40,000</u>

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 4,000,000.- (four million euro) is as now at the disposal of the COMPANY EUROHOLD S.A., proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about 45,000.euro.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

Second resolution

The following are appointed Directors:

1.- Mrs Hind Elachchabi, residing at 15, lot el Oualladia, Avenue Mohammad Bel Hassan el Ouazzani, Rabat, Morocco, born on 22 November 1978 in Rabat, Morocco, as Class A Director;

2.- Mr Sadiq Mohammad Marafi, residing at 2, avenue de l'Ariana, 1202 Geneva, Switzerland, born on 17 March 1968 in Kuwait, as Class B Director;

3.- Mr Mohammad Ahmad Al-Ateeqi, residing at Post Box 1172, Code n ° 13012, Safat, Kuwait, born on 18 January 1933 in Kuwait, as Class B Director.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at 31 December 2012.

Third resolution

Is elected as auditor:

EUROFID S.à r.l., a company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at 31 December 2012.

Fourth resolution

The address of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Luxembourg.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Sheikh Khaled Bader Mohammad Al-Sabah, résidant à Post Box 1172, Code n ° 13012, Safat, Koweït;
- 2.- Sheikh Sabah Nasser Al Mohammad Alahmad Al-Sabah, résidant à Post Box 1172, Code n ° 13012, Safat, Koweït;
- 3.- Sheikh Ahmad Nasser Mohammad Al-Sabah, résidant à Post Box 1172, Code n ° 13012, Safat, Koweït;
- 4.- Mrs Hind Elachchabi, résidant au 15, lot el Oualladia, Avenue Mohammad Bel Hassan el Ouazzani, Rabat, Maroc;
- 5.- M. Sadiq Mohammad Marafi, résidant au 2, avenue de l'Ariana, 1202 Genève, Suisse;
- 6.- M. Mohammad Ahmed Al-Ateeqi, résidant à Post Box 1172, Code n ° 13012, Safat, Koweït;
- 7.- Mrs Tahani Gholom Mohammad, résidant à Post Box n ° 247, Code n ° 22003, Salmiya, Koweït;
- 8.- M. Jameel Mohammad Alfoudari, résidant à Post Box n ° 247, Code n ° 22003, Salmiya, Koweït;

Chacun ici représenté par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: EUROHOLD S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera appropriés, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 4.000.000,- (quatre millions d'euros), représenté par 40.000 (quarante mille) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins si elle compte plusieurs actionnaires. Sinon, un administrateur unique pourra exercer les pouvoirs dévolus au conseil d'administration. Ils peuvent être actionnaires ou non, et sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration doit choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion une autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par téléfax, cable, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si cinquante pourcents (50%) des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de conflit, le président aura voix prépondérante.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil d'Administration participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature conjointe d'un administrateur de classe A avec un administrateur de classe B si deux classes d'administrateurs ont été nommées,

soit par la signature individuelle d'un administrateur de classe A, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

La Société indemniserà tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateurs, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. Toute assemblée des actionnaires régulièrement constituée de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorums et délais de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures et pour la première fois en 2008. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 12. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Actions
1.- Sheikh Khaled Bader Mohammad Al-Sabah, entièrement libérées en numéraire	8.000
2.- Sheikh Sabah Nasser Al Mohammad Alahmad AL-Sabah, entièrement libérées en numéraire	8.000
3.- Sheikh Ahmad Nasser Mohammad Al-Sabah, entièrement libérées en numéraire	8.000
4.- Mrs Hind Elachchabi, entièrement libérées en numéraire	8.000
5.- M. Sadiq Mohammad Marafi, entièrement libérées en numéraire	4.000
6.- M. Mohammad Ahmed Al-Ateeqi, entièrement libérées en numéraire	1.600
7.- Mrs Tahani Gholom Mohammad, entièrement libérées en numéraire,	1.200
8.- M. Jameel Mohammad Alfoudari, entièrement libérées en numéraire	1.200
Total:	<u>40.000</u>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 4.000.000,- (quatre millions d'euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 45.000,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Mme Hind Elachchabi, résidant au 15, lot el Oualladia, Avenue Mohammad Bel Hassan el Ouazzani, Rabat, Maroc, née le 22 novembre 1978 à Rabat, Maroc, en tant qu'administrateur de classe A;

2.- M. Sadiq Mohammad Marafi, résidant au 2, avenue de l'Ariana, 1202 Genève, Suisse, né le 17 mars 1968 au Koweït, en tant qu'administrateur de classe B;

3.- M. Mohammad Ahmed Al-Ateeqi, résidant au Post Box 1172, Code n ° 13012, Safat, Koweït, né le 18 janvier 1933 au Koweït, en tant qu'administrateur de classe B.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

EUROFID S.à r.l., une société ayant son siège social à at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la Société est fixée à 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Luxembourg.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, LAC/2007/20852. — Reçu 40.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007099142/211/437.

(070112203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

**AGRC Luxembourg, Aon Global Risk Consulting Luxembourg, Société à responsabilité limitée,
(anc. IRMG (Luxembourg)).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 31.670.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 août 2007.

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007099597/206/13.

(070112962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Property Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 127.999.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of the month of July.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

AKJ CAPITAL S.A., a joint stock company, with registered office at Ul. Franciszka Nullo 2, 00-486 Warsaw, Poland, registered under number 224372,

here represented by Mr. Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on July 16, 2007

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the only partner of the limited liability company established in Luxembourg under the name of PROPERTY CONCEPT S.à r.l. (the «Company»), a private limited liability company with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.999, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich (Grand-Duchy of Lux-

embourg), of April 24, 2007, published in the Mémorial C n ° 1360 of July 4, 2007, and whose articles of association have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on June 19, 2007, not yet published.

II. The Company's share capital is set at two million four hundred sixty-two thousand seven hundred fifty Euro (€ 2,462,750.-), represented by one hundred ninety-seven thousand and twenty (197,020) sharequotas of a par value of twelve Euro and fifty cents (€ 12.50) each.

III. The sole shareholder resolved to decrease the corporate capital by two million four hundred thousand Euro (€ 2,400,000.-) to reduce it from its present amount of two million four hundred sixty-two thousand seven hundred fifty Euro (€ 2,462,750.-) to sixty-two thousand seven hundred fifty Euro (€ 62,750.-) by cancellation and reimbursement of the nominal value of one hundred ninety-two thousand (192,000) sharequotas of a par value of twelve Euro and fifty cents (€ 12.50) each.

Pursuant to the above decrease of capital, article 6, first paragraph of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6. First paragraph.** The company's capital is set at sixty-two thousand seven hundred fifty Euro (€ 62,750.-), represented by five thousand and twenty (5,020) sharequotas of a par value of twelve Euro and fifty cents (€ 12.50) each.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille et sept, le vingt-trois du mois de juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AKJ CAPITAL S.A., une société anonyme, avec siège social à Ul. Franciszka Nullo 2, 00-486 Varsovie, Pologne, enregistrée sous le numéro 224372,

ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 16 juillet 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de PROPERTY CONCEPT S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée avec siège social à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B est en cours, constituée suivant acte reçu en date du 24 avril 2007 par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C n ° 1360 du 4 juillet 2007 et dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 19 juin 2007, non encore publié.

II. Le capital social de cette Société est fixé à deux millions quatre cent soixante-deux mille sept cent cinquante Euro (€ 2.462.750.-), représenté par cent quatre-vingt dix-sept mille et vingt (197.020) parts sociales de douze Euro et cinquante cents (€ 12,50) chacune.

III. L'associée unique décide de réduire le capital social à concurrence de deux million quatre cent mille Euro (€ 2.400.000.-) afin de le ramener de son montant actuel de deux millions quatre cent soixante-deux mille sept cent cinquante Euro (€ 2.462.750.-) à soixante-deux mille sept cent cinquante Euro (€ 62.750.-) par l'annulation et le remboursement à leur valeur nominale de cent quatre-vingt douze mille (192.000) parts sociales nouvelles de douze Euro et cinquante cents (€ 12,50) chacune.

Suite à cette réduction de capital, l'article 6, premier paragraphe des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. premier paragraphe.** Le capital social est fixé à soixante-deux mille sept cent cinquante Euro (€ 62.750.-), représenté par cinq mille et vingt (5.020) parts sociales de douze Euro et cinquante cents (€ 12,50) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, Relation: LAC/2007/19679. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007099650/211/92.

(070112871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Finwood S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 65.319.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007099725/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05440. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Cawé S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.050.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the sixth day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Regis Galiotto, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

«the proxy»

acting as a special proxy of HET ZUIDERLICHT B.V., Grote Noord 57 BO, 1621 Ke Hoorn NH, The Netherlands;

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the «société à responsabilité limitée», CAWE S.à r.l., a limited company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 117 050, has been incorporated by deed enacted on the 18th day of May 2006.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée CAWE S.à r.l. amounts currently to EUR 12,500.- represented by 125 Shares with a nominal par value of EUR 100.- each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of CAWE S.à r.l.

IV.- That the mandator as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandatory, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register or any other securities' register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the financial statements of the company as at the date of dissolution are hereby approved.

VIII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

IX.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy-holder signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille sept, le six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de HET ZUIDERLICHT B.V., Grote Noord 57 BO, 1621 Ke Hoorn NH, The Netherlands;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée CAWE S.à r.l., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 117 050, a été constituée suivant acte reçu le 18 mai 2006.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée CAWE S.à r.l., pré désignée, s'élève actuellement à EUR 12.500,-, représentés par 125 actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 100,-, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société CAWE S.à r.l.

IV.- Que son mandant en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare en tant que liquidateur que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute, ainsi qu'à l'annulation de tout autre registre existant.

VII.- Que les états financiers de la société à la date de dissolution sont ici approuvés.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, LAC/2007/17431. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007099682/211/78.

(070112863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Agence Immobilière MCM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 1C, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 63.494.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099737/5332/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01702. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Colomis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 58.989.

Le bilan abrégé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007099752/3984/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03100. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Acquaviva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6446 Echternach, 2, rue du Haut Ruisseau.
R.C.S. Luxembourg B 100.174.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Signature

Référence de publication: 2007099754/1278/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07872. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

**FBL Finance S.A., Société Anonyme,
(anc. BGL Finance Holding S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 14.602.

Le bilan pour l'exercice clos au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

FBL FINANCE S.A.

L. Jansen

Mandataire

Référence de publication: 2007099787/4/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04195. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

GPB Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 130.596.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven on the fourth of the month of July.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) JOINT-STOCK BANK OF THE GAS INDUSTRY GAZPROMBANK (Closed Joint-stock Company), a company incorporated and existing under the laws of the Russian Federation, registered with the Single State Register of Legal Entities, main state registration number 1027700167110, having its registered office at Nametkina Str., 16, Bld 1, Moscow, 117420, Russian Federation,

2) GazInvest FINANCE B. V., a company incorporated and existing under the laws of Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce and Industries of Amsterdam under number 34158517, having its registered office at Herengracht 450, 1017CA Amsterdam, Netherlands,

both represented by Mr Max Kremer, licencié en droit, residing in Wasserbillig, by virtue of proxies, given in Moscow, on 6 June 2007 and in London, on 7 June 2007.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, represented as aforementioned, acting in their here above stated capacities, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société anonyme, which they declare organised among themselves:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There exists a company in the form of a société anonyme, under the name of GPB ASSET MANAGEMENT S.A. (the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the carrying out of all operations related to the activities of an asset manager, as defined in article 24 B of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, under any form and all operations related thereto including, without being limited to, the activities of financial adviser «conseiller en opérations financières»), broker («courtier») and commission agent «commissaire») as defined respectively in articles 25, 26 and 24 A of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended.

The Company may take participations in any Luxembourg or foreign company or firm which has a similar or identical purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities and activities relating to movables or real estate which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at nine hundred fifty thousand Euro (EUR 950,000.-) represented by nine thousand five hundred (9,500) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The authorised capital, including the issued share capital, is set at one million two hundred fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each. During a period of five years from the date of the publication of the present articles of incorporation, the board of directors is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares of the Company, to such persons and on such terms as determined by the board of directors and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company are in registered form only.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Certificates of such registration shall be issued and signed by two directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten per cent (10 %) of the share capital of the Company. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 20 May of each year at 3 p.m.. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

Any shareholder may participate in a general meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

D. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are appointed.

The directors are appointed by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed at any moment with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence, the directors may appoint another director as chairman pro tempore by a vote at the majority of the person present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

No notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a meeting of such board of directors or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by videoconference or similar means of telecommunication allowing his identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the board of directors whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the interest of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. The delegation to a member of the board of directors imposes to the board of directors to report annually to the ordinary general meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegate person. The board of directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two directors or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

E. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditors chosen amongst the members of the Luxembourg Institut des réviseurs d'entreprises, as provided for by article 22, paragraph 1 of the law of 5 April 1993 of the financial sector, as amended. The board of directors shall appoint the independent auditor(s) and shall determine their number, remuneration and term of office.

F. Financial year - Profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall end on 31 December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

I. Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2007.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2008.

Subscription and payment

The subscribers subscribe the shares as follows:

1) JOINT-STOCK BANK OF THE GAS INDUSTRY GAZPROMBANK (Closed Joint-stock Company), pre-mentioned shares nine thousand four hundred ninety-nine shares	9,499
2) GazInvest FINANCE B. V., pre-mentioned share one share	<u>1</u>
Total: shares nine thousand five hundred shares	9,500

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of nine hundred fifty thousand Euro (EUR 950,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 12,000.-.

General meeting of shareholders

The shareholders, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to a general meeting of shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3).
2. The following persons are appointed directors:
 - a) Mr Anatoly Miliukov, corporate manager, residing at 4, Molodogvardeiskaya str., apartment 25, 121467, Moscow, Russia, born in Moscow (Russia) on 15 April 1972;
 - b) Mr Alexey Obozintsev, company director, residing at 4th Samotechny pereulok, apartment 51, 127473, Moscow, Russia, born in Simferopol (Russia) on 9 June 1964; and
 - c) Mr Henri Grethen, company director, residing at 6, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, born in Esch-sur-Alzette on 16 July 1950.
3. The term of office of the directors shall end at the general meeting called to approve the accounts of the Company of the accounting year 2007.
4. The address of the registered office of the Company is set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) JOINT-STOCK BANK OF THE GAS INDUSTRY GAZPROMBANK (Closed Joint-stock Company), une société constituée et existant selon les lois de la Fédération de Russie, enregistrée auprès du Registre National Unique des Entités

Légales, sous le numéro 1027700167110, ayant son siège social à Nametkina Str., 16, Bld 1, Moscou, 117420, Fédération de Russie,

2) GazInvest FINANCE B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 34158517, ayant son siège social à Herengracht 450, 1017CA Amsterdam, Pays-Bas,

toutes deux représentées par M. Max Kremer, licencié en droit, demeurant à Wasserbillig, en vertu de procurations données à Moscou, le 6 juin 2007 et à Londres, le 7 juin 2007.

Les procurations après avoir été signées ne varient par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituée entre eux comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de GPB ASSET MANAGEMENT S.A. (la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la mise en œuvre de toutes opérations en rapport avec les activités de gérant de fortune, tel que définies à l'article 24 B de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, sous toute forme que ce soit et pour toute opérations qui y sont liées, y incluses, sans être limitée à, les activités de conseiller en opérations financières, courtier et commissionnaire tel que respectivement définies aux articles 25, 26 et 24 A de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

La Société peut prendre des participations dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère ayant un objet identique ou similaire.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière, estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à neuf cent cinquante mille euros (EUR 950.000,-) représenté par neuf mille cinq cents (9.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé, incluant le capital souscrit, est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la Société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration détermine, et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification de ses statuts.

La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société ne seront uniquement émises sous la forme nominative.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Le registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés et signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action; si la propriété de l'action est détenue par plus d'une seule personne, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant propriétaire à l'égard de la Société.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra également être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant dix pour cent (10 %) du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent avoir été bien informés de l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ou de publication préalable.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel que fixé dans l'avis de convocation, le 20 mai de chaque année à quinze heures. Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

D. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront nommés pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés.

Les administrateurs seront nommés à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil d'administration se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence les administrateurs pourront désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation au cas où chaque administrateur acquiesce par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques tech-

niques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité, le président aura la voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil d'administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

E. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises choisis indépendants parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises de Luxembourg, conformément aux dispositions de l'article 22, paragraphe 1^{er} de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée. Le conseil d'administration désignera le ou les réviseur(s) d'entreprises et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions.

F. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les termes et les conditions prévus par la loi.

G. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires statuant sur la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Sauf provisions contraires, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour le paiement des dettes et la réalisation des actifs.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions qu'ils détiennent dans la Société.

H. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

I. Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Les souscripteurs souscrivent les actions comme suit:

1) JOINT-STOCK BANK OF THE GAS INDUSTRY GAZPROMBANK (Closed Joint-stock Company), pré-nommée actions neuf mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf actions	9.499
2) GazInvest FINANCE B. V., pré-nommée action une action	1
Total: actions neuf mille cinq cents actions	9.500

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de neuf cent cinquante mille euros (EUR 950.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 12.000,-.

Assemblée générale des actionnaires

Les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:
 - a) M. Anatoly Miliukov, dirigeant de société, demeurant au 4, Molodogvardeiskaya str., appartement 25, 121467, Moscou, Russie, né à Moscou (Russie) le 15 avril 1972;
 - b) M. Alexey Obozintsev, administrateur de société, demeurant au 4, Samotekny pereulok, appartement 51, 127473, Moscou, Russie, né à Simferopol (Russie) le 9 juin 1964; et
 - c) M. Henri Grethen, administrateur de sociétés, demeurant au 6, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, né à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 1950.
3. Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société de l'année 2007.
4. L'adresse du siège social de la Société est établie à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Le notaire soussignée, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kremer, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007. LAC/2007/17344. — Reçu 9.500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007098210/7241/430.

(070110411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Allianc-Dem, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 134, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.664.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099580/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03719. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(07011857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Armada Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 56.035.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099581/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03721. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(07011856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

P.I.N. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 64.842.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007099585/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05096C. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(07011843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Dennemeyer Trust, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 19.114.

Société constituée le 29 mars 1971 par acte publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations n ° 107 du 30 juillet 1971 et dont les statuts furent notamment modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder en date du 22 décembre 1995 publié au Mémorial C n ° 114 du 6 mars 1996.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession sous seing privé conclue en date du 2 août 2007 que M. Paul Adair Dennemeyer a cédé à titre onéreux à la société anonyme DATATRUST SA les 200 (deux cents) parts sociales qu'il détient dans la Société.

Pour extrait

M^e A. Rukavina

Le mandataire

Référence de publication: 2007100556/297/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07436. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

PF Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 49.896.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 20 juillet 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

Le mandat des Administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, et décide de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, les Administrateurs suivants:

Monsieur Paolo Zappa, au 24020 Ranica (I), via Vespucci, 14, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Monsieur Mirko La Rocca, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux Administrateurs et au Président du Conseil d'Administration prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, pour un terme de - 1 - (un) an, en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Le conseil d'administration

M. La Rocca / D. Murari

Référence de publication: 2007100563/43/27.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06276. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Sanpaolo Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 18.498.

Extrait de résolution du conseil d'administration du 4 juillet 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 4 juillet 2007 que le Conseil a pris connaissance de la démission de M. Stéphane Bosi, Directeur Général Administratif, et ce à compter du 31 juillet 2007. Par conséquent, les fonctions qu'il remplissait seront reprises par l'Administrateur Délégué Monsieur Giuseppe La Sorda.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

G. Mancuso

Directeur Général Opérationnel

Référence de publication: 2007100560/43/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04710. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Multinational Automated Clearing House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 546.000,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 89.824.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 29 juin 2007 que les mandats en tant que membres du conseil de gérance de la Société de Monsieur Juergen Appel, Monsieur Vince Tallent et Monsieur Martin Lippert ont été renouvelés, leur mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société se terminant au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007100561/260/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04974. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Madier, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 90.486.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 19 juillet 2007

L'assemblée générale a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Eric Leclerc, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, président
- Monsieur Jos Hemmer, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
- Madame Martine Kapp, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale a nommé Monsieur Pascal Fabeck, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1734 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, en remplacement de Mme Diane Wunsch. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007100562/50/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03877. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

European NPL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.186.

In the year two thousand and seven, on July thirtieth.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch/Alzette.

There appeared:

Mr. Emile Dax, clerck de notaire, residing in Garnich,

acting in his capacity as attorney of the board of directors of EUROPEAN NPL S.A., by virtue of the minute of the board of directors dated May 7th, 2007, copy of which document, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

The appearing person required the notary to record that:

I) The company EUROPEAN NPL S.A., a «société anonyme», having its registered office in L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, registered with the trade register in Luxembourg under the number B 121.186, was incorporated by deed of the undersigned notary, on November 2nd 2006, published in the Mémorial C, number 2365 of December 19th, 2006, the articles of incorporation of the Company have been amended by deed of the undersigned notary,:

- on December 19th, 2006, published in Mémorial C number 387 on March 16th 2007,
- on March 15th 2007, published in Mémorial C number 1021 on May 31st 2007,

II) According to Article 5.1 of the articles of Incorporation, the subscribed capital is set at two million forty thousand six hundred and forty-three euro and seventy-five cents (€ 2,040,643.75), represented as follows:

- one million ninety-three thousand seven hundred and eighty-five (1,093,785) class A ordinary shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid-up (the «Class A Shares»);
- five hundred thirty-eight thousand seven hundred and twenty-nine (538,729) class B ordinary shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25), fully paid-up (the «Class B Shares»)
- one (1) class C preferred share with a nominal value of one euro twenty five cents (EUR 1.25), fully paid-up (the «Class C Share», together with the Class A Shares and the Class B Shares: the «Shares»).

III) According to Article 8.3 of the Articles of Incorporation the Company has, in addition to the issued share capital, an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of four hundred fifty-nine thousand three hundred fifty-seven Euro and fifty cents (EUR 459,357.50) divided into two hundred forty-six thousand two hundred fifteen (246,215) class A shares and one hundred twenty-one thousand two hundred and seventy-one (121,271) Class B shares and the Board of Directors is authorized to issue further class A and B shares to the existing shareholders within the limit of the authorised capital.

IV) Pursuant to the provisions of Article 8.4 of the Articles of Incorporation the Board of Directors is authorized, during a period ending two (2) years following the date of incorporation to increase the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several instalments.

V) Pursuant to the authorization given to the Board of Directors in conformity with the provisions of said Articles 8.3 and 8.4 and pursuant to the resolutions passed at its meeting of May 7th, 2007, the board of directors has decided to increase the subscribed share capital as at July 31st, by an amount of one hundred forty-seven thousand, sixty-five euro (EUR 147,065.-) by the creation and the issue of seventy-eight thousand, eight hundred twenty-seven (78,827) class A ordinary shares and thirty eight thousand, eight hundred twenty-five (38,825) class B ordinary shares having a nominal value of one Euro and twenty five cents (EUR 1.25) each and a share premium for fifty seven euro and fifty cents (EUR 57.50) per each new class A and B ordinary shares, having the same rights and obligations as the existing A and B ordinary shares, so as to raise the subscribed share capital to an amount of two million, one hundred and eighty-seven thousand, seven hundred eight euro and seventy five cents (EUR 2,187,708.75), such share capital increase shall become effective once the corresponding funds have been received by the Company.

The Board of directors decided to accept that the seventy-eight thousand, eight hundred twenty-seven (78,827) new class A ordinary shares be subscribed by DGAD INTERNATIONAL Sàrl, as stated on the subscription form and that all shares are paid up in cash so that the sum of four million six hundred thirty and one thousand eighty six euro and twenty five cents (€ 4,631,086.25) representing ninety eight thousand five hundred and thirty three euro and seventy five cents (98,533.75 €) of share capital and four million five hundred and thirty two thousand five hundred and fifty two euro and fifty cents (€ 4,532,552.50) of share premium is at the disposal of the company, and that the thirty eight thousand, eight hundred twenty-five (38,825) new class B ordinary shares be subscribed by PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., as stated on the subscription form and that all shares are paid up in cash so that the sum of two million two hundred and eighty thousand and nine hundred and sixty eight euro and seventy five cents (€ 2,280,968.75) representing forty eight thousand five hundred thirty and one euro and twenty five cents (48,531.25 €) of share capital and two million two hundred and thirty two thousand four hundred and thirty seven euro and fifty cents (€ 2,232,437.50) of share premium is at the disposal of the company.

These new shares have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of six million, nine hundred twelve thousand, fifty-five euro (EUR 6,912,055.-), is at the disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

VI) As consequence of such increase of capital, the Articles 5.1 and 8.3 of the Articles of Incorporation will now read as follows:

Art. 5.1. The subscribed capital is set at two million one hundred and eighty-seven thousand, seven hundred eight euro and seventy five cents (EUR 2,187,708.75), represented as follows:

- one million a hundred and seventy-two thousand six hundred and twelve (1,172,612) class A ordinary shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid-up (the «Class A Shares»);
- five hundred and seventy seven thousand five hundred and fifty four (577,554) class B ordinary shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25), fully paid-up (the «Class B Shares»)
- one (1) class C preferred share with a nominal value of one euro twenty five cents (EUR 1.25), fully paid-up (the «Class C Share», together with the Class A Shares and the Class B Shares: the «Shares»).

Art. 8.3. In addition to the issued share capital, the Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of three hundred and twelve thousand two hundred and ninety two euro and fifty cents (312,292.50 €) divided into hundred sixty seven thousand three hundred and eighty eight (167,388) Class A Shares and eighty two thousand four hundred and forty six (82,446) Class B Shares.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately seventy three thousand euro (73,000.- €)

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le trente juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de EUROPEAN NPL S.A., en vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 7 mai 2007, copie dudit document, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La société EUROPEAN NPL S.A., société anonyme, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 121.186, fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2365 du 19 décembre 2006,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant,

- en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 387 le 16 mars 2007,

- en date du 15 mars 2007, publié au Mémorial C number 1021 le 31 mai 2007,

(II) Aux termes de l'article 5.1 des statuts, le capital social souscrit est fixé à deux millions quarante mille six cent quarante-trois euros et soixante-quinze cents (€ 2.040.643,75) divisé comme suit:

- un million quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.093.785) actions ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, entièrement libérées (les «Actions de Catégorie A»);

- cinq cent trente-huit mille sept cent vingt-neuf (538.729) actions ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, entièrement libérées (les «Actions de Catégorie B»);

- une (1) action privilégiée de catégorie C ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (l'«Action de Catégorie C»; ensemble avec les Actions de Catégorie A et B, les «Actions»).

III) Conformément à l'article 8.3 des statuts la Société a en plus du capital émis, un capital autorisé non encore émis d'un montant maximal de quatre cent cinquante neuf mille trois cent cinquante sept euros et cinquante cents (459.357,50 €) divisé en deux cent quarante six mille deux cent quinze (246.215) Actions de Catégorie A et cent vingt et un mille deux cent soixante et onze (121.271) Actions de Catégorie B

IV) Aux termes des dispositions de l'article 8.4 des statuts le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période se terminant deux (2) ans après la date de la constitution à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé à une ou plusieurs reprises.

V) Dans le cadre de l'autorisation accordée au conseil d'administration conformément aux dispositions des articles 8.3 et 8.4 des statuts et aux termes des résolutions prises en sa réunion du 7 mai 2007, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social à la date du 31 juillet 2007 d'un montant de cent quarante sept mille soixante cinq euros (147.065,- €) par la création et l'émission de soixante-dix huit mille huit cent vingt sept (78.827) actions ordinaires nouvelles de catégorie A et trente-huit mille huit cent vingt cinq (38.825) actions ordinaires nouvelles de catégorie B ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et une prime d'émission de cinquante-sept euros et cinquante cents (EUR 57,50) pour chaque nouvelles actions ordinaires de Catégorie A et B, ayant les mêmes droits et avantages que ceux accordés aux actions de catégorie A et B existantes, pour le porter à deux millions cent quatre vingt sept mille sept cent huit euros et soixante quinze cents (2.187.708,75 €)

Le conseil d'administration a décidé d'accepter que les soixante-dix huit mille huit cent vingt sept (78.827) actions ordinaires nouvelles de catégorie A soient souscrites par DGAD INTERNATIONAL SàRL, tel qu'il résulte d'un bulletin de souscription et que toutes les actions sont intégralement libérées de sorte que la somme de quatre millions six cent trente et un mille et quatre vingt six euros et vingt cinq cents (4.631.086,25 €) représentant quatre vingt dix huit mille cinq cent trente trois euros et soixante quinze cents (98.533,75 €) de capital et quatre millions cinq cent trente deux mille cinq cent cinquante deux euros et cinquante cents (4.532.552,50 €) de prime d'émission se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, et que les trente huit mille huit cent vingt cinq (38.825) actions ordinaires nouvelles de catégorie B soient souscrites par PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., tel qu'il résulte d'un bulletin de souscription et que toutes les actions sont intégralement libérées de sorte que la somme de deux millions deux cent quatre vingt mille neuf cent soixante huit euros et soixante quinze cents (2.280.968,75 €) représentant quarante huit mille cinq cent trente et un euros et vingt cinq cents (48.531,25 €) de capital et deux millions deux cent trente deux mille quatre cent trente sept euros et cinquante cents (2.232.437,50 €) de prime d'émission se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Ces actions nouvelles ont été entièrement libérées moyennant versement en espèces, de sorte que le montant de six millions neuf cent douze mille cinquante cinq euros (6.912.055,- €) se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

VI) En conséquence de cette augmentation de capital les articles 5.1 et 8.3 des statuts auront la teneur suivante:

Art. 5.1. Le capital social souscrit est fixé à deux millions cent quatre vingt sept mille sept cent huit euros et soixante quinze cents (€ 2.187.708,75) divisé comme suit:

- un million cent soixante douze mille six cent douze (1.172.612) actions ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, entièrement libérées (les «Actions de Catégorie A»);
- cinq cent soixante dix sept mille cinq cent cinquante quatre (577.554) actions ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, entièrement libérées (les «Actions de Catégorie B»);
- une (1) action privilégiée de catégorie C ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (l'«Action de Catégorie C»; ensemble avec les Actions de Catégorie A et B, les «Actions»)

Art. 8.3. En plus du capital émis, la Société a un capital autorisé non encore émis d'un montant maximal de trois cent douze mille deux cent quatre vingt douze euros et cinquante cents (312.292,50 €) divisé en cent soixante-sept mille trois cent quatre vingt-huit (167.388) Actions de Catégorie A et quatre vingt deux mille quatre cent quarante six (82.446) Actions de Catégorie B.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital sont estimés à environ soixante treize mille euros (73.000,- €)

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Al., le 8 août 2007. Relation: EAC/2007/9650. — Reçu 69.120,55 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 août 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007100572/219/175.

(070113970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Portside Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.843.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la société le 2 août 2007

L'Associé Unique accepte la démission de M. Raymond Melchers en tant que gérant de la Société avec effet à partir du 1^{er} août 2007.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007100558/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05354. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Portside Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.843.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique de la société le 26 juillet 2007

L'Associé Unique décide de nommer M. Paul Kremer, né le 21 février 1956 à Echternach, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et M. Fernand Schaus, né le 26 avril 1967 à Sandweiler, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg en tant que gérants de la Société avec effet à partir du 1^{er} août 2007 et ce pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007100559/536/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05352. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Dennemeyer & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 21.880.

—
Société constituée le 31 juillet 1984 par acte publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 259 du 25 septembre 1984 et dont les statuts furent notamment modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 15 mars 1991 publié au Mémorial C n° 354 du 30 septembre 1991.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession sous seing privé conclue en date du 2 août 2007 que M. Paul Adair Dennemeyer a cédé à titre onéreux à la société anonyme DATATRUST SA les 83,33 parts sociales qu'il détient dans la Société.

Pour extrait

M^e A. Rukavina

Le mandataire

Référence de publication: 2007100557/297/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07440. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Glendorn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 95.517.

—
Par décision du Conseil d'Administration réuni en date du 23 juillet 2007 au siège social de la Société:

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Mamadou Pene de sa fonction d'administrateur de la Société, sur base de la lettre de démission adressée par ce dernier à la Société en date du 18 juin 2007 et décide de coopter Monsieur Andrea Mastrangeli, Juriste, né le 21 avril 1979 à Luxembourg et domicilié professionnellement au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, à la fonction d'administrateur de la Société. Monsieur Mastrangeli terminera le mandat de son prédécesseur. Il sera proposé à la prochaine Assemblée générale annuelle de ratifier cette décision.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007100554/536/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05349. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Atlas Investment Company 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 129.807.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 17 juillet 2007 par:
- MALTA LUXEMBOURG HOLDINGS LIMITED, 85, St. John Street, VLT 1165 Valleta, Malte (MLH) d'une part; et
- ATLAS SICAV-FIS, 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (ATLAS)
d'autre part,

que 18.000 parts sociales ont été transférées de MLH à ATLAS.

Suite à ce transfert, ATLAS est depuis le 17 juillet 2007 l'associé unique de la Société.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007100566/5499/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06765. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Urban Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 109.697.

Ex

L'assemblée ratifie la cooptation, décidée en date du 22 mars 2007, de PATRIMONIUM CONSULTANTS Sarl, sise au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur en remplacement de PATRIMONIUM CONSULTANTS LIMITED.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007100552/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05350. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Middlesex JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 122.711.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 20 juin 2007 que BRE/EUROPE 3 S.à r.l. a transféré les 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à BRE/EUROPE 3-P S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 129751.

Depuis cette date, toutes les 500 parts sociales de la Société sont détenues par BRE/EUROPE 3-P S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

MIDDLESEX JV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007100569/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06212. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Apax Crystal A Holdco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 126.950.

In the year two thousand and seven, on the 31 day of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

APAX CRYSTAL A TOPCO Sàrl, a société à responsabilité limitée incorporated and validly existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 126949, (the «Sole Shareholder»).

Here represented by Philip Basler-Gretic, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal dated 31 July 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the attorney in fact and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that it is the Sole Shareholder of APAX CRYSTAL A HOLDCO Sàrl, a société à responsabilité limitée, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 21 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n^o 1146 on 13 June 2007 p. 54983 (hereinafter referred to as the «Company»).

The articles of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of sixteen million three hundred and seventy eight thousand two hundred euros (EUR 16,378,200.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to sixteen million three hundred and ninety thousand seven hundred euros (EUR 16,390,700.-) by the issue of six hundred and fifty five thousand one hundred and twenty eight (655,128) new shares («parts sociales») together with a total share premium of sixty three million eight hundred and seventy five thousand two hundred and forty six euros and forty two cents (63,875,246.42), all shares having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, (the «New Shares»), having the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid up.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares and to have the New Shares fully paid up by contribution in kind consisting of all its assets and liabilities («universalité») without exception (the «Assets and Liabilities»).

The Assets and Liabilities of the Sole Shareholder are contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which could be attached thereto.

Such contribution constitutes all the Assets and Liabilities of the Sole Shareholder as defined in Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

All these Assets and Liabilities contributed are documented in the form of a balance sheet of the Sole Shareholder, which will remain here annexed (the «Balance Sheet»).

The Assets and Liabilities contributed represent a net contribution in an aggregate amount of eighty one million nine hundred and three thousand seven hundred and sixty six euros and forty two cents (EUR 81,903,766.42).

Proof of the existence of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by a copy of the articles of association of the Sole Shareholder, the Balance Sheet and the valuation report of the board of managers of Company attesting of the valuation of the contribution in kind.

The Sole Shareholder here represented as stated here-above, expressly declares that:

- there exist no pre-emption rights nor other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the Assets and Liabilities contributed to the Company be transferred to it;
- all formalities in any concerned country in relation with the transfer in favour of the Company of any element composing its Assets and Liabilities will be carried out within the best delays in each country as far as it will be concerned in order to duly formalise the transmission of all the Assets and Liabilities of the Sole Shareholder and to render it effective anywhere and towards any third party.

Payment/Use of the contributed Assets and Liabilities

The Sole Shareholder hereby decides that the value of the contributed Assets and Liabilities will be allocated as follows:

- the amount corresponding to sixteen million three hundred and seventy eight thousand two hundred euros (EUR 16,378,200.-) for the subscription and payment of the New Shares;

- the amount corresponding to one million six hundred and thirty seven thousand eight hundred and twenty euros (EUR 1,637,820.-) to the legal reserve. This amount paid in the legal reserve will not be distributable; and

- the balance of sixty three million eight hundred and seventy five thousand two hundred and forty six euros and forty two cents (63,875,246.42) to the freely distributable share premium account.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that the above contribution consists in the increase of the share capital of the Company by way of contribution consisting of all the Assets and Liabilities, nothing withheld or excepted, of a company having its registered office in an European Union member State, the Company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.1 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such case.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the contribution of the Assets and Liabilities to the Company includes the five hundred (500) shares («parts sociales») of the Company existing prior to the contribution in kind (the «Pre-existing Shares») having each a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) and issued at the time of the incorporation of the Company.

Therefore, the Sole Shareholder resolves to cancel these Pre-existing Shares and to reduce the issued share capital of the Company from its current amount of sixteen million four hundred and three thousand two hundred euros (EUR 16,403,200.-) to sixteen million three hundred and ninety thousand seven hundred euros (EUR 16,390,700.-).

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 6.1 paragraph 1 of the Company's articles of incorporation that will now read as follows:

«6.1 - Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at sixteen million three hundred and ninety seven hundred euros (EUR 16,390,700.-) represented by six hundred and fifty five thousand six hundred and twenty eight (655,628) shares («parts sociales»), each having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-), all fully subscribed and entirely paid up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present meeting, is approximately five thousand five hundred euros (EUR 5,500.-Euros)

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, as represented as stated here above, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

APAX CRYSTAL A TOPCO Sàrl, une société à responsabilité limitée, constituée et existant valablement sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro 126949 (l'«Associé Unique»).

Ici représentée par Philip Basler-Gretic, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 31 juillet 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter qu'elle est l'associé unique d'APAX CRYSTAL A HOLDCO Sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par un acte du notaire Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1146 le 13 juin 2007 p. 54983 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été amendés depuis la constitution de la Société.

Ceci étant déclaré, la partie comparante, qui détient 100% du capital social de la Société, représentée comme mentionné ci-dessus, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de seize millions trois cent soixante dix huit mille deux cent euros (EUR 16.378.200,-) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à seize million trois cent quatre vingt dix mille sept cent euros (16.390.700,-) par l'émission de six cent cinquante cinq mille cent vingt huit (655.128) nouvelles parts sociales avec une prime d'émission d'un montant total de soixante trois millions huit cent soixante quinze mille deux cent quarante six euros et quarante deux cents (63.875.246,42), chacune ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-), (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer entièrement.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement par un apport en nature qui consiste en l'apport de tout son actif et son passif (universalité) sans exception (l'«Actif et le Passif»).

L'Actif et le Passif de l'Associé Unique sont apportés avec tous les droits, devoirs et obligations, connus ou inconnus, qui pourraient leur être attachés.

Cet apport constitue l'intégralité de l'Actif et du Passif de l'Associé Unique tel que défini dans l'Article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, tel que modifié, qui pourvoit à l'exemption du droit d'apport.

Tout l'Actif et le Passif apporté est énuméré sous forme d'un bilan de l'Associé Unique, qui sera mis en annexe du présent document (le «Bilan»).

L'Actif et le Passif apportés représentent un apport net de l'Associé Unique d'un montant total de quatre vingt un millions neuf cent trois mille sept cent soixante six euros et quarante deux cents (EUR 81.903.766,42).

Pour preuve de l'existence de l'apport en nature, le notaire instrumentant s'est vu remettre les statuts de la société de l'Associé Unique, le Bilan et le rapport d'évaluation du conseil d'administration de la Société, qui attestent de l'estimation de l'apport en nature.

L'Associé Unique, représenté ici comme mentionné ci-dessus, déclare expressément que:

- il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu desquels quiconque pourrait être autorisé à demander à ce que toute ou partie des Actif et Passif apportés à la Société lui soient transférés;
- toutes les formalités dans chacun des pays concernés par le transfert en faveur de la Société de tout élément constituant son Actif et Passif, seront effectuées dans les meilleurs délais dans chaque pays concerné, afin de formaliser efficacement la transmission de tout l'Actif et le Passif de l'Associé Unique, et de la rendre exécutoire et opposable où que ce soit et envers tout tiers.

Libération / Usage de l'Actif et Passif apporté

L'Associé Unique décide ici que la valeur de l'Actif et Passif apportés sera répartie de la façon suivante:

- le montant de seize millions trois cent soixante dix huit mille deux cent euros (EUR 16.378.200,-) sera attribué à la souscription et à la libération des Nouvelles Parts Sociales;
- le montant de un million six cent trente sept mille huit cent vingt euros (EUR 1.637.820,-) sera attribué à la réserve légale. Ce montant versé à la réserve légale ne sera pas distribuable; et
- le solde de soixante trois millions huit cent soixante quinze mille deux cent quarante six euros et quarante deux cents (63.875.246,42) sera attribué au compte de prime d'émission distribuable.

Demande d'exemption du paiement du droit d'apport au pro rata

Considérant que l'apport ci-dessus mentionné consiste en l'augmentation du capital social de la Société par le biais d'un apport consistant en la totalité de l'Actif et du Passif, sans aucune omission ou exception, d'une société ayant son siège social dans un pays membre de l'Union Européenne, la Société requiert expressément l'exemption du paiement des frais au pro rata sur la base de l'Article 4.1 de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui pourvoit à la perception de la taxe d'enregistrement selon un taux fixe dans un tel cas.

Seconde résolution

L'Associé Unique reconnaît que l'apport de l'Actif et du Passif à la Société inclut les cinq cents (500) parts sociales de la Société existant avant l'apport en nature (les «Parts Sociales Préexistantes»), chacune d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) et émises à la constitution de la Société.

L'Associé Unique se résout donc à annuler ces Parts Sociales Préexistantes et à réduire le capital social émis de la Société de son montant actuel de seize millions quatre cent trois mille deux cents euros (EUR 16.403.200,-) à un montant de seize millions trois cent quatre vingt dix mille sept cents euros (EUR 16.390.700,-).

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide d'amender l'article 6.1 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

«6.1 Capital social souscrit et autorisé

Le capital social de la Société est fixé à un montant de seize millions trois cent quatre vingt dix mille sept cent euros (EUR 16.390.700,-) représenté par six cent cinquante cinq mille six cent vingt huit (655.628) parts sociales, chacune ayant une valeur nominative de vingt cinq euros (EUR 25,-), toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est terminée.

Frais

Le montant total des frais, coûts, rémunérations ou dépenses, sous quelque forme que soit, encourus par la Société ou pour lesquels elle est redevable pour cause de la présente assemblée, s'élève à environ Cinq mille cinq cents euros (5.500,- €)

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, représentée comme susmentionné, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction en français et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la partie comparante, qui a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: P. Basler-Gretic, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Al., le 2 août 2007, Relation: EAC/2007/9389. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 août 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007100564/219/187.

(070114280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Bosph Real Estate Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 29.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.032.

L'Associé unique de la Société PINNACLE PRIME 1 a changé sa dénomination et se nomme dorénavant BOSPH REAL ESTATE HOLDINGS 1 S.à r.l avec effet au 5 avril 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

BOSPH REAL ESTATE HOLDINGS 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007100574/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06185. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

BRE/French Hotel Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 121.165.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 25 juillet 2007 que BRE/EUROPE 3 S.à r.l. a transféré les 450 (quatre cent cinquante) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à BRE/EUROPE 3-P S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 129.751.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit;

BRE/EUROPE 3-P S.à r.l. 450 parts sociales

ART HOTEL HOLDING S.à r.l. 50 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.

BRE/FRENCH HOTEL HOLDING I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007100571/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06214. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Eastpharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.340.550,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.476.

In the year two thousand and seven, on the tenth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared EASTPHARMA Ltd., a limited company organised under the laws of Bermuda, registered with the trade register of Bermuda under number 38806, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, represented by Mrs Solange Wolter, residing in Schouweiler, pursuant to a proxy dated December 1st, 2006, as sole shareholder of EASTPHARMA S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated on 13th September 2006 by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2091 of 8 November 2006. The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on May 9, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all the forty-two thousand three hundred and nine (42,309) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from two million one hundred and fifteen thousand four hundred fifty dollars (USD 2,115,450.-) divided into forty two thousand three hundred and nine ordinary shares (42,309) with a par value of fifty dollars (USD 50.-) to two million three hundred and forty thousand five hundred and fifty dollars (USD 2,340,550.-) by the issue of four thousand five hundred and two (4,502) new shares of a par value of fifty dollars (USD 50.-) each.

B. Subscription and payment of the shares to be issued by the Company to EASTPHARMA LTD. and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by two hundred and twenty-five thousand one hundred U.S. dollars (USD 225,100.-) in order to bring it from its present amount of two million one hundred fifteen thousand four hundred and fifty US dollars (USD 2,115,450.-) up to two million three hundred and forty thousand five hundred and fifty US dollars (USD 2,340,550.-) by the issue of four thousand five hundred and two (4,502) new shares of a par value of fifty dollars (USD 50.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed, represented as aforementioned, declares to subscribe for all the four thousand five hundred and two (4,502) shares and to have them fully paid up by a contribution in cash amounting to two hundred and twenty-five thousand one hundred US dollars (USD 225,100.-) .

The amount of two hundred and twenty-five thousand one hundred US dollars (USD 225,100.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital it is resolved to amend article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at two million three hundred and forty thousand five hundred and fifty US dollars (USD 2,340,550.-) divided into forty-six thousand eight hundred and eleven (46,811) shares with a par value of fifty US dollars (USD 50.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may

proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders. Any available share premium shall be distributable.»

Expenses

For the purpose of the registration the increase of capital is valued at EUR 188,865.07.

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at five thousand euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day at the beginning of the document.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, demeurant à Luxembourg.

A comparu:

EASTPHARMA Ltd., une limited company existant sous les lois des Bermudes, inscrite au registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 38806, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, représentée par Madame Solange Wolter, demeurant à Schwouweiler, en vertu d'une procuration datée du

étant l'unique associé de EASTPHARMA S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, constituée le 13 septembre 2006 suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2091 du 8 novembre 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 mai 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant a requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les quarante-deux mille trois cent neuf (42.309) parts sociales de la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de deux millions cent quinze mille quatre cent cinquante dollars (USD 2.115.450,-) représenté par quarante-deux mille trois cent neuf (42.309) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cinquante dollars (USD 50,-) chacune à deux millions trois cent quarante mille cinq cent cinquante dollars (USD 2.340.550,-) par l'émission de quatre mille cinq cent deux (4.502) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante dollars (USD 50,-) chacune.

B. Souscription et paiement des parts sociales qui seront émises par la Société à EASTPHARMA Ltd. et modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3. Il résulte de ce qui précède que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération l'assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence de deux cent vingt-cinq mille cent dollars US (USD 225.100,-), pour le porter de deux millions cent quinze mille quatre cent cinquante dollars US (USD 2.115.450,-) à deux millions trois cent quarante mille cinq cent cinquante dollars US (USD 2.340.550,-) par l'émission de quatre mille cinq cent deux (4.502) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante dollars (USD 50,-) chacune.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique, préqualifié et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire la totalité des quatre mille cinq cent deux (4.502) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en espèces de deux cent vingt-cinq mille cent dollars US (USD 225.100,-).

La somme de deux cent vingt-cinq mille cent dollars US (USD 225.100,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation du capital social qui précède, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions trois cent quarante mille cinq cent cinquante dollars US (USD 2.340.550,-) divisé en quarante-six mille huit cent onze (46.811) parts sociales avec une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par les

associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est estimée à EUR 188.865,07.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconques incombant à la Société du fait de l'augmentation de son capital, sont à évaluer à environ cinq mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait au Luxembourg à la date susmentionnée.

Après une lecture de ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé le présent acte conjointement avec le notaire présent.

Signé: S. Wolter, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007. Relation LAC/2007/8846. — Reçu 1.664,08 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007100553/242/122.

(070113781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

N.I.C. Building Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 24, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 29.729.

La nouvelle adresse du domicile privé de Monsieur Robert Rippinger, gérant technique, se trouve au 37, route d'Arlon à L-8009 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES S.à r.l. LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007100532/502/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09236. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Athena Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.020.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2007

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2007 que:

- Ont été élus aux fonctions d'administrateur, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2007:

- Monsieur Jacques Delen, demeurant à B - 2020 Antwerpen, Della Faillelaan, 62

- Monsieur Philippe Havaux, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon 287

- Monsieur Serge Cammaert demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

A été élue commissaire pour la même durée:

- ERNST & YOUNG S.A. ayant son siège social à L-5365 Munsbach, Parc d'Acitivité Syrdall.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2007100580/660/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00362. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Accenture (Luxembourg), société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 30.020.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle de ACCENTURE (LUXEMBOURG) S.à.r.l. (la Société) du 31 janvier 2005 que l'assemblée a approuvé la nomination de Monsieur Pascal Denis, directeur de société, demeurant à B-6700 Udange, 57, rue de Buvange, comme gérant de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2005.

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle de la Société du 25 septembre 2006 que l'assemblée a approuvé la démission de:

- Monsieur Alex Rossi avec effet au 1^{er} décembre 2003,
- Monsieur Marc de Kegel avec effet au 22 décembre 2005, et
- Monsieur Daniel Gillet avec effet au 15 juin 2006.

Il résulte du même procès-verbal des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle de la Société du 25 septembre 2005 que l'assemblée a approuvé l'augmentation du nombre des gérants de quatre à cinq.

Il résulte du même procès-verbal des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle de la Société du 25 septembre 2005 a approuvé la nomination de Monsieur Eric Lonbois, demeurant à B-3090 Overijse, Sparrenlaan 6, comme gérant de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Il s'ensuit que le conseil de gérance est composé comme suit:

- Monsieur Jean Faltz
- Monsieur Pascal Denis
- Monsieur Michael Hughes
- Monsieur Frank Guillemin
- Monsieur Eric Lonbois.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour extrait

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007100536/5499/34.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04988. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

NTR Network Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.340.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 18 juillet 2007, que MAZARS a été renommée comme commissaire aux comptes de la Société à compter du 18 juillet 2007 jusqu'à l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes de l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

100367

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007100540/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06935. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Luxembourg Financial Group Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.851.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal des résolutions de l'actionnaire unique du 11 mai 2007 que Monsieur Horst Baumann demeurant 33, Biebelhausenerstrasse, D-54441 Ayl, Allemagne, a été nommé en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 11 mai 2007 pour une durée n'excédant pas 6 ans.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Pour extrait conforme

LUXEMBOURG FINANCIAL GROUP ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007100567/5499/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06767. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Atlas Investment Company 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 129.808.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 17 juillet 2007 par:

- MALTA LUXEMBOURG HOLDINGS LIMITED, 85, St. John Street, VLT 1165 Valleta, Malte (MLH) d'une part; et

- ATLAS SICAV-FIS, 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (ATLAS) d'autre part,

que 18.000 parts sociales ont été transférées de MLH à ATLAS.

Suite à ce transfert, ATLAS est depuis le 17 juillet 2007 l'associé unique de la Société.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007100565/5499/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06764. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Wood Licence S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, 11A, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 116.619.

Conformément à l'article 9 de la convention transactionnelle datée du 4 avril 2007, la gérance prend note et accepte la démission de Monsieur Matthieu Duchene en tant que gérant administratif à dater de ce jour.

Il ne sera pas remplacé dans l'exercice de ses fonctions.

Par ailleurs, il cède également ses 50 parts sociales à la société WOOD OPTIC DIFFUSION SA.

Par conséquent, à dater de ce jour, le capital social de la société est réparti comme suit:

Monsieur Maurice Leonard 300

Monsieur François de Radtitzky	300
Monsieur José Noe	100
Monsieur Koen Andries	250
WOOD OPTIC DIFFUSION S.A.	50
Total	1.000

Hosingen, le 4 avril 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007100585/1559/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04349. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Tank Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 74.221.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 septembre 2006

Le Conseil d'Administration a élu Monsieur John Pedersen, demeurant à Naerum Hovedgade 6, 2850 Naerum, Danemark, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Peter Hansen, administrateur démissionnaire.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 25 janvier 2007

Le Conseil d'Administration a décidé de co-opter Madame Pia Laub von Gottberg, demeurant à Borupvang 4, 2750 Ballerup, Danemark, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur John Kristensen, administrateur démissionnaire.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 25 mai 2007

L'assemblée générale ordinaire a décidé de confirmer l'élection de Monsieur John Pedersen comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Peter Hansen, administrateur démissionnaire, faite par le Conseil d'Administration en date du 27 septembre 2006. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

L'assemblée générale ordinaire a décidé de confirmer l'élection de Madame Pia Laub von Gottberg comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur John Kristensen, administrateur démissionnaire, faite par le Conseil d'Administration en date du 25 janvier 2007. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

L'assemblée générale ordinaire a réélu Messieurs Henrik Skjoldager, Tage Kruse, Bruno Helboe, Bo Philipsen, Ole Sanggard Andersen et Keld Boeck comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

L'assemblée générale ordinaire a réélu DELOITTE S.A. comme réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TANK REINSURANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007100546/267/31.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06282. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.
